

Ref : CA2024/19

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2024

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU COMPTE FINANCIER (EXERCICE 2023) DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➡ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance
du 8 mars 2024 réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3, R.719-51 et suivants, R.719-102 et R.719-104,
Vu les articles 202, 210,211, 212 et 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable
publique,
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère
scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans
le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;*

Le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Mme la directrice des affaires financières et de Madame l'agent comptable de l'université,

*Après avis de Mme la commissaire aux comptes de l'établissement aux termes duquel les comptes 2023 de l'Université Bordeaux
Montaigne sont certifiés sans réserves,*

➤ *Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE :

Article 1 : Le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- **1147,3** ETPT, dont **947,1** ETPT sous plafond d'emplois législatif et **200,2** ETPT hors plafond d'emplois législatif
- **103 106 342,49 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - 85 400 362,35 € personnel
 - 14 716 252,86 € fonctionnement et intervention
 - 2 989 727,28 € investissement
- **108 558 241,22 €** de crédits de paiement dont :
 - 85 400 362,35 € personnel
 - 14 027 645,45 € fonctionnement et intervention
 - 9 130 233,42 € investissement
- **104 666 649,02 €** de recettes
- **- 3 891 592,22 €** de solde budgétaire déficitaire.

Article 2 : Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- **- 3 886 426,97 €** de variation de trésorerie
- **+ 1 413 574, 22 €** de résultat patrimonial :
 - Université hors SACD : **- 547 262,42 €**
 - CFA : **+ 1 554 754,92 €**
 - SIGDU : **+ 406 081,72 €**
- **+ 3 191 307,32 €** de capacité d'autofinancement
- **+ 246 688,57 €** de variation de fonds de roulement

Article 3 : Le conseil d'administration décide d'affecter les résultats 2023 ainsi :

- **Université hors SACD :** Abondement en réserves à hauteur de **4 492 530,48 €** qui correspond au :
 - *Prélèvement sur le FRNG voté au BR2 2022 pour 4 945 408,45 € augmenté des régularisations sur le compte de report à nouveau pour 94 384,45 € et diminué du déficit de l'exercice 2023 pour 547 262,42 €*
- **SACD - CFA :** Abondement en réserves à hauteur de **1 742 241,92 €** qui correspond à :
 - *Bénéfice de l'exercice 2023 pour 1 554 754,92 € augmenté du prélèvement sur le FRNG au BR2 2022 pour 187 487€*
- **SACD - SIGDU :** Abondement en réserves à hauteur de **422 867,98 €** qui correspond à :
 - *Bénéfice de l'exercice 2023 pour 406 081,72€ augmenté des régularisations sur le compte de report à nouveau pour 16 786,26€*

Article 4: Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération. Le rapport du commissaire aux comptes est joint à la présente délibération.

Article 5: La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré (en mode hybride présentiel & à distance) par le conseil d'administration, à Pessac, le 08 mars 2024.

Membres présents	25
Membres représentés	7
Abstention (s)	0
Votants	32
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	32
Pour	32
Contre	0

Le Président,



Lionel LARRÉ.

Publié le:

19 AVR. 2024

Transmis à Mme la Rectrice de l'Académie de Bordeaux:

19 AVR. 2024